

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/165 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CONDAMNATION DES ATTENTATS PERPETRES CONTRE LA SOCIETE EDF

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme NATALI Anne-Marie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SANTINI Ange à M. SUZZONI Etienne
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par les groupes « Corse Social-démocrate », « Gauche Républicaine », « Elus Communistes et Citoyens du Front de Gauche » et « Socialistes, Démocrates et Radicaux »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** qu'il est impératif de garantir aux salariés et à l'entreprise EDF elle-même des conditions de travail normales,

CONSIDERANT que les missions de service public de production, de gestion et de fourniture d'électricité exercées par EDF en Corse sont essentielles,

CONSIDERANT que les activités d'EDF et les niveaux d'investissements réalisés ou programmés ont un impact important sur l'économie locale et sur l'emploi,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE fermement les attentats qui ont visé l'entreprise EDF ces dernières semaines, parce qu'ils mettent en cause d'une part, la mission de service public et l'intérêt des usagers, et d'autre part, l'outil de travail des salariés,

EXPRIME sa solidarité envers l'entreprise EDF (ou l'opérateur historique) et ses salariés ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI